

# POLITIQUE SALARIALE 2025-2026

Toulouse  
le 24 mars 2025

## Dernière proposition de la Direction



Airbus Avions

Lundi 24 mars, lors de la troisième et dernière réunion de négociation, la Direction Airbus Avions a présenté les évolutions suivantes :

Budget politique salariale pour la période juillet 2025 - juin 2026		AG	AI	AI mini	Budget gestion de carrière	
Non-Cadres	Classe 3 à 10	2,7 %	0,9% + 0,1% <sup>(1)</sup> au 01/07/2025 Talon à 30 €	1,6% au 01/07/2025	45 €	0,1% de juillet 2025 à juin 2026
	Classe 11 à 15		-	2,3% <sup>(2)</sup> au 01/07/2025 dont 0,1% pour les AI séniors	120 € + AI séniors 15 €	0,4% de juillet 2025 à juin 2026
Cadres	Classe 16	-	2,3% <sup>(2)</sup> au 01/07/2025 dont 0,1% pour les AI séniors	140 € + AI séniors 30 €	0,4% de juillet 2025 à juin 2026	

(1) Financement de la mesure talon

(2) Avec une mesure pour assurer un taux de distribution aux salariés de 50 ans et plus équivalent à celui de l'ensemble de la population cadre concernée

### CONSIDÉRATIONS

La CFE-CGC note avec satisfaction les évolutions suivantes répondant aux revendications émises lors des précédentes séances :

- L'augmentation du niveau général (+0,9% depuis la R1).
- Les dates d'application pour l'ensemble des mesures avancées au 1<sup>er</sup> juillet 2025, la CFE-CGC en avait fait une ligne rouge.
- L'évolution en niveau du budget "gestion de carrière" permettant :
  - la mise au SMH pour répondre aux besoins de promotions,
  - la mise au SMH dans le cadre d'une *mobilité à iso classification* induisant un développement des compétences,
  - la rétention des compétences,
- Pour les 50 ans et plus, reconduction de l'abondement d'AI et garantie d'un taux de distribution identique à celui de la population cadre concernée,
- L'ouverture comme demandée par la CFE-CGC, d'une discussion sur la gestion de carrière spécifique aux séniors.
- La mise en place systématique d'un entretien avec le responsable hiérarchique et le HRBP pour les salariés n'ayant pas eu d'AI en 2024 et 2025.

L'accord est mis à la signature, la CFE-CGC va consulter ses Conseils Syndicaux. En cas de non signature de l'accord, la politique salariale proposée en R1 se verra appliquée de façon unilatérale.



Il y a tant de choses  
qui nous réunissent

